

*Commune de GAUDREVILLE-LA-RIVIÈRE (Eure)*

---

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT USAGE TEMPORAIRE DE CHAUSSÉE**

Le maire de la commune de Gaudreville-La-Rivière

**Vu** le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211.1, L2212-2, L 2213-1 et L2213-6.

**Vu** le Code de la Route, notamment l'article R.411-8.

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction sur la signalisation routière.

**Vu** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre1, 1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup> partie) approuvée par l'arrêté ministériel du 7 juin 1977.

**Vu** la demande présentée par Monsieur Jean-Luc Delugan, Président du Comité Départemental de l'Eure de Cyclisme pour l'organisation des Championnats de France Master 2023 les 21, 22 et 23 juillet 2023.

**Considérant** l'organisation d'une course cycliste et que pour assurer la sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation pendant cette manifestation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le comité départemental de cyclisme de l'Eure est autorisé à organiser une course cycliste sur le territoire de la commune de Gaudreville-La-Rivière le vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 juillet.

**ARTICLE2** : La course empruntera le parcours suivant :

- Le parcours de la course cycliste traversera votre commune via la D55 venant du Val Doré vers Evreux

**ARTICLE 3 :** La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature, sauf véhicules de secours et de sécurité ainsi que ceux des participants et des organisateurs, seront interdits en sens inverse des compétitions sur les axes routiers susmentionnés.

**ARTICLE 4 :** La signalisation et la sécurité est sous la responsabilité du CD 27 de cyclisme qui veillera à positionner des signaleurs sur chaque carrefour.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Eure
- Monsieur le commandant de la Gendarmerie de l'Eure
- Monsieur le directeur départemental des centres d'incendie et de secours de l'Eure.

Gaudreville-La-Rivière,  
Le 13 mai 2023

Ghislain HOMO  
Le Maire

